

Le 18 janvier 2024

PROTCOLE 2024 : « LES VALISES DE BILLETS » NOUVEL OUTIL MANAGERIAL À LA DGAC



Il y a des symboles chargés de sens, et celui-ci ne manquera pas de faire réagir les centres : le protocole 2024 introduit le « bonus annuel » pour l'encadrement.

Des enveloppes individuelles glissées pour reconnaître l'engagement des encadrants de la DO.

Un temps présenté comme une compensation des primes des options prévues au projet d'arrêté contrôle, ce bonus apparu et disséminé par petites séquences au fil des différentes versions du protocole, se révèle complètement dans cette V3. Explications.



LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE !

L'équilibre indemnitaire salle/hors salle, regardé de près par les ICNA, est un sujet sensible au sein des organismes de contrôle. L'administration se voulait déterminée pour ce protocole : TOUTES les mesures sociales devaient dorénavant systématiquement être adossées à des efforts nouveaux, avec des gains de productivité démontrés.

Avec son projet d'arrêté contrôle 2024, la DGAC fait ainsi le choix de multiplier à l'excès les contraintes pour les contrôleurs avec MU.

Dans le même temps, pour les postes d'encadrement qu'elle entendait revaloriser, elle proposait un complément individuel annuel, « le bonus annuel ». Pour éviter de creuser les écarts indemnitaires entre les agents devait-on penser ?

Coup de théâtre dans cette V3 : l'encadrement se voit revalorisé par une nouvelle part fonction, par la part fixe et le cumul des parts variables des options, et ce fameux bonus annuel qui reste, avec des montants à 5 chiffres ! Un décrochage jamais vu. Inacceptable !

DES PRIMES OPAQUES, INDIVIDUELLES... POUR SERVICE RENDU

Le mécanisme porte le nom obscur de « bonus annuel ». Les montants pourront atteindre des sommes à 5 chiffres. **Il récompenserait, de façon individuelle, à la seule appréciation du supérieur hiérarchique, et sans aucune publicité des sommes versées à chacun, "la manière de servir" des agents placés sous sa responsabilité.**

Si le protocole parle d'encadrants, la limite sera purement théorique car les textes réglementaires permettront en réalité de verser ces valises de billets à n'importe quel agent, dans le plus grand secret et pour récompenser ceux que les chefs de service auront voulu récompenser.

Les récents scandales dans le management de la DSNA peuvent tout laisser imaginer, même le pire, dans l'utilisation qui sera faite de ces enveloppes spéciales. **Après s'être battus pour défendre un régime indemnitaire en dehors de toute individualisation, quel syndicat pourrait mettre le doigt dans des rémunérations à la carte ?**

Le décrochage historiquement redouté depuis la création du statut ICNA est en passe de s'opérer. Tournant supplémentaire dans ce protocole, la création au bénéfice des encadrements d'une rémunération individuelle, conséquente, et largement dissociée de critères de performance objectivables, va creuser le fossé avec des opérationnels qui devront justifier de conditions de travail de plus en plus contraignantes et rigoureuses. L'UNSA-ICNA appelle à un sursaut et s'opposera à ce projet délétère pour l'avenir du corps et la sécurité.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

